

## sommaire décisionnel

## IDENTIFICATION

Numéro : EX2024-035

Date : 09 Avril 2024

Unité administrative responsable ExpoCité

Instance décisionnelle Conseil d'agglomération de Québec

Date cible :

## Projet

## Objet

Adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à l'accessibilité du site d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1683

Code de classification

No demande d'achat

## EXPOSÉ DE LA SITUATION

Le Programme décennal d'immobilisations 2024-2033 prévoit la réalisation d'initiatives visant d'accroître l'accessibilité du site d'ExpoCité dont principalement la réalisation du projet de signalisation du site.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA-2023-0732 du 15 décembre 2023 - Adoption du Programme des immobilisations 2024-2033 relié aux compétences d'agglomération.

## ANALYSE ET SOLUTIONS ENVISAGÉES

Le Règlement R.A.V.Q.1683 en annexe au sommaire décisionnel prévoit une enveloppe budgétaire de 2 742 000 \$.

Les fonds permettront d'effectuer des travaux relatifs à l'accessibilité du site d'ExpoCité intégrant l'octroi d'embauche du personnel, de contrats de services professionnels et techniques, d'acquisition et d'installation d'équipements, ses installations souterraines et installations de contrôles informatiques, réfection et reconfiguration des voies d'accès et espaces de stationnement et aménagements paysagers y afférents.

Ce règlement d'emprunt de 2 742 000 \$ sera remboursable sur une période de dix (10) ans.

## RECOMMANDATION

1. D'adopter le Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à l'accessibilité du site d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1683;

2. d'approprier un montant de 274 200 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 1683. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

## IMPACT(S) FINANCIER(S)

Les fonds requis de compétence d'agglomération, soit la somme de 2 742 000 \$, sont prévus aux années 2024 à 2026 du PDI 2024-2033, à la fiche 60050. Le montage financier prévoyait que ce montant soit financé à même le budget de fonctionnement en paiement comptant d'immobilisations. Cependant, le financement est modifié en faveur d'un règlement d'emprunt.

## ÉTAPES SUBSÉQUENTES

## ANNEXES

Fiche 60050 (électronique)

R.A.V.Q. 1683 (électronique)

## VALIDATION

Intervenant(s)

Valérie Arseneault

Finances

Intervention Signé le

Favorable 2024-04-30

Responsable du dossier (requérant)

Catherine Chénier

Favorable 2024-04-22

## sommaire décisionnel

**IDENTIFICATION**
**Numéro :** EX2024-035

**Date :** 09 Avril 2024

**Unité administrative responsable** ExpoCité

**Instance décisionnelle** Conseil d'agglomération de Québec

**Date cible :**
**Projet**
**Objet**

Adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux relatifs à l'accessibilité du site d'ExpoCité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 1683

**Approbateur(s) - Service / Arrondissement**
**Cosignataire(s)**

Anne Mainguy

Finances

Favorable 2024-04-30

**Direction générale**

Marie France Loiseau

Favorable 2024-04-22

**Résolution(s)**
[CA-2024-0395](#)
**Date:** 2024-05-22

[CAAM-2024-0346](#)
**Date:** 2024-05-08

[CA-2024-0347](#)
**Date:** 2024-05-08

[CV-2024-0488](#)
**Date:** 2024-05-07

[CE-2024-0666](#)
**Date:** 2024-05-01

IDENTIFICATION		Titre de la fiche projet		Service responsable		Numéro fiches liées		Annexe		Numéro de la fiche																					
		Accessibilité au site ExpoCité		ExpoCité				Non		60050																					
				Responsable		Catherine Chénier																									
				Chargé de projet		Audrey Côté Trépanier																									
DESCRIPTION GÉNÉRALE																															
Description du projet						Stratégie de développement durable / justification																									
Ce projet vise l'amélioration de la signalisation sur le site et de l'accès au site et aux stationnements. Ce projet comprend les éléments suivants : - Signalisation du site (incluant l'affichage électronique); - Travaux sur les accès aux stationnements afin d'assurer une meilleure fluidité de la circulation; - Amélioration de l'accessibilité universelle.						ExpoCité assure l'accessibilité aux activités culturelles, récréatives, sportives et événementielles favorisant le bien-être physique et psychologique en offrant des parcs, équipements de plein air et de sport ainsi que des espaces publics accessibles et conviviaux afin de répondre au défi de santé globale du Plan d'action solidaire.																									
						<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Loc. physique 2024</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>51- ACL</td> <td>918</td> </tr> <tr> <td></td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>% pérennité et développement</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Pérennité</td> <td>Développement</td> </tr> <tr> <td>0%</td> <td>100%</td> </tr> </tbody> </table>						Loc. physique 2024		51- ACL	918		0		0		0		0		0	% pérennité et développement		Pérennité	Développement	0%	100%
Loc. physique 2024																															
51- ACL	918																														
	0																														
	0																														
	0																														
	0																														
	0																														
% pérennité et développement																															
Pérennité	Développement																														
0%	100%																														

INVESTISSEMENTS (en milliers de dollars)											
PAR COMPÉTENCE		2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024 - 2028	2029 - 2033	Total 2024 - 2033	Niveau d'avancement	
Proximité										3	
Agglomération		918	926	898	-	-	2 742	-	2 742		
Mixte											
Coût brut du projet		918	926	898	0	0	2 742	0	2 742		
FINANCEMENT EXTERNE		2024	2025	2026	2027	2028	Total 2024 - 2028	2029 - 2033	Total 2024 - 2033		
Autres financements											
Total financement externe		0	0	0	0	0	0	0	0		
Coût à la charge de la ville		918	926	898	0	0	2 742	0	2 742		
MONTAGE FINANCIER											
Emprunt		2024		2025 -2033							
PCI		918		1 824							
Fonds de parcs											
Fonds de carrières											
Surplus affecté											
Surplus non affecté											
Réserves											
Autres											
Coût à la charge de la Ville		918		1 824							
Financement externe											
Coût brut du projet		918		1 824							
Pérennité		Développement		Total PDI							
0		2 742		2 742							



---

# VILLE DE QUÉBEC

Agglomération de Québec

---

RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1683

**RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR DES TRAVAUX  
RELATIFS À L'ACCESSIBILITÉ DU SITE D'EXPOCITÉ ET SUR  
L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y  
SONT RATTACHÉS**

---

Avis de motion donné le  
Adopté le  
En vigueur le

---

### NOTES EXPLICATIVES

*Ce règlement ordonne des travaux relatifs à l'accessibilité du site d'ExpoCité intégrant l'octroi d'embauche du personnel, de contrats de services professionnels et techniques, d'acquisition et d'installation d'équipements, ses installations souterraines et installations de contrôles informatiques, réfection et reconfiguration des voies d'accès et espaces de stationnement et aménagements paysagers y afférents.*

*Ce règlement prévoit une dépense de 2 742 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition de biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.*

**RÈGLEMENT R.A.V.Q. 1683****RÈGLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION SUR DES TRAVAUX  
RELATIFS À L'ACCESSIBILITÉ DU SITE D'EXPOCITÉ ET SUR  
L'EMPRUNT NÉCESSAIRE AU PAIEMENT DES COÛTS QUI Y  
SONT RATTACHÉS**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL D'AGGLOMÉRATION,  
DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** Des travaux relatifs à l'accessibilité du site d'ExpoCité intégrant l'octroi d'embauche de personnel, de contrats de services professionnels et techniques, d'acquisition, et d'installation d'équipements, leurs installations souterraines et installations de contrôles informatiques, réfection et reconfiguration des voies d'accès et espaces de stationnement et aménagements paysagers y afférents sont ordonnés et une dépense de 2 742 000 \$ est autorisée à ces fins. Ces travaux et cette dépense sont détaillés à l'annexe I de ce règlement.

**2.** Afin d'acquitter cette dépense, la ville décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Cependant, lorsque le montant de l'emprunt est remboursé, en tout ou en partie, par une subvention versée sur une période de plus d'une année, le terme du remboursement de l'emprunt est alors ajusté, pour le montant de cette subvention, conformément à la période de versement de celle-ci.

**3.** Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue à l'article 1, est destinée à renflouer le fonds général de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du présent règlement, relativement à l'objet de celui-ci.

**4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est affecté annuellement à cette fin une portion suffisante des revenus généraux de l'agglomération.

**5.** La ville affecte à la réduction de l'emprunt décrété toute subvention ou participation financière recevable pour le paiement d'une dépense visée à ce règlement, ainsi que toute autre source de financement externe ou à la charge de la ville.

**6.** Si le montant d'une appropriation dans ce règlement est plus élevé que la dépense faite en rapport avec cette appropriation, l'excédent peut être utilisé pour payer une autre dépense décrétée par ce règlement et dont l'appropriation est insuffisante.

**7.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

ANNEXE I  
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

**CHAPITRE I**

ACCESSIBILITÉ AU SITE D'EXPOCITÉ – FICHE PDI 60050

**SECTION I**

DESCRIPTION DU PROJET

**1.** Le projet vise à optimiser l'accessibilité au site d'ExpoCité pour tous les utilisateurs – citoyens, visiteurs et promoteurs. Il prend en compte leurs besoins spécifiques, l'affluence, l'interaction des divers modes de transport, tout en garantissant leur sécurité et la fluidité des circulations.

Plus précisément, ce projet comprend une initiative majeure d'identification, d'orientation et de signalisation du site, la répartition optimisée des types de cases de stationnement, le réaménagement des accès à différentes zones de stationnement et l'installation d'équipements et systèmes d'exploitation.

Le budget du projet des différentes interventions couvre l'embauche du personnel pour la coordination de projet, les services professionnels pour la réalisation des plans et devis et les expertises de laboratoire, l'acquisition et l'installation des stèles statiques et dynamiques, la réalisation des travaux visant à mettre en place des infrastructures souterraines d'alimentation, intégrant l'achat du matériel y afférent, le retrait des équipements obsolètes, la réfection des accès véhiculaires, piétonniers et des aménagements paysagers, la reconfiguration des zones de stationnement, l'acquisition et l'installation d'équipements et de systèmes de support informatique et logiciels d'exploitation des différents équipements.

**2.** Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

**SECTION II**

LOCALISATION

**3.** Le projet décrit aux articles 1 et 2 est localisé sur le territoire de la ville dans l'exercice de ses compétences d'agglomération.

**SECTION III**

ESTIMATION DU COÛT

**4.** L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 2 742 000 \$.

**TOTAL : 2 742 000 \$**

Annexe préparée le 22 avril 2024 par :

---

Catherine Chénier, directrice  
ExpoCité

## Avis de motion

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux relatifs à l'accessibilité du site d'ExpoCité intégrant l'octroi d'embauche de personnel, de contrats de services professionnels et techniques, d'acquisition, et d'installation d'équipements, ses installations souterraines et installations de contrôles informatiques, réfection et reconfiguration des voies d'accès et espaces de stationnement et aménagements paysagers y afférents.*

*Ce règlement prévoit une dépense de 2 742 000 \$ pour ces travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel, l'acquisition de biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.*